

MUSÉES ROYAUX

Bruxelles, le 9 janvier 1912

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Monsieur

Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

*—

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'Etat, des aquarelles qui faisaient l'objet de votre offre de vente.

Ces ouvrages que nous tenons, Monsieur, à votre disposition pourront être retirés au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n°9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée

Le Secrétaire

Pereux - Gevaert

1036

Je soussigné reconnais, avoir repris à la Commission
des Monies Royaux, 9, rue du Musée, deux ceques
celles par Simonneau.

van Crombrugge

Bruxelles, 9 Janvier 1912.

4. avenue de la Joyeuse Entrée.

RÉCÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de *deux* ouvrages *s* soumis à l'examen de la Commission directrice des MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, et faisant l'objet de sa communication N° en date

du *9 février* *1912*.

G. van Crombrughe

Bruxelles, le *9 février* 191*2*.

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT

No 5154.172

OBJET

ANNEXE

Bruxelles, 9-1 1912

A

Van Crombrugge

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'es. ~~ouvrages~~ ^{ouvrages} ~~quand~~ ^{quand} qui ^{faisaient} l'objet de votre ~~offre~~ ^{offre de vente}.

Ces ouvrages que nous tenons, Monsieur à votre disposition, pourront être retirés au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Copie expédiée le 10. 1. 12